

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2013 À 19:00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 28 janvier 2013 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, André Tousignant, Stanley Boucher et Michel Choquette sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Sont absents les conseillers(ères): Kevin Mackey et Michèle Thériault.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance extraordinaire à 19:00 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2.

2013-01-019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour acceptation de la soumission du règlement numéro 557 pour emprunt de 400 000 \$
4. Résolution pour réalisation de l'emprunt de 400 000 \$
5. Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.

2013-01-020 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DU REGLEMENT NUMÉRO 557 POUR EMPRUNT DE 400,00 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre qui lui est faite de la **Banque Royale du Canada** pour son emprunt du 6 février 2013 au montant de 400 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 557, au pair¹ échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

35 100 \$	2.86 %	6 février 2014
36 000 \$	2.86%	6 février 2015
37 100 \$	2.86 %	6 février 2016
38 200 \$	2.86 %	6 février 2017
253 600 \$	2.86 %	6 février 2018

¹ Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2013-01-021 4. **RÉALISATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 400 000 \$:**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ascot Corner souhaite emprunter par billet un montant total de 400 000 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
557	400 000

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot, **APPUYÉ PAR** le conseiller André Tousignant **ET RÉSOLU QUE** le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 400 000 \$ prévu au règlement numéro 557 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse madame Nathalie Bresse et le secrétaire-trésorier monsieur Daniel St-Onge;

QUE les billets soient datés du 6 février 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semis-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	35 100 \$
2015	36 000 \$
2016	37 100 \$
2017	38 200 \$
2018	39 300 \$ (à payer en 2018)
2018	214 300 \$ (à renouveler)

QUE pour la réalisation de cet emprunt la Municipalité d'Ascot Corner émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 février 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 557, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5. **PÉRIODE QUESTIONS**
Aucune.

2013-01-022 ^{6.} **LEVEE DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Choquette **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 19 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE, MAIRESSE